



Certificat d'études juridiques internationales (CEJI)

0000

ihei@u-paris2.fr

Tél. : + 33 (0)1 44 41 55 49

Institut des hautes études internationales, esc. A, 2e ét., bureau 222
12 place du Panthéon 75231 Paris cedex 05.

Certificat d'études juridiques internationales (CEJI)

[Université Paris-Panthéon-Assas](#)

[Droit](#)

[Mme Niki ALOUPI](#)

[Mme Pascale MARTIN-BIDOU](#)

[Certificat](#)

[Certificat](#)

1 an

[Formation initiale](#)

Permettre à des étudiants juristes d'approfondir leurs connaissances en droit international dans ses dimensions les plus importantes : générales, économiques, humanitaires et européennes.

Les inscriptions sont ouvertes du 2 juin au 4 juillet 2025

> [S'inscrire à la formation](#)

Votre candidature sera examinée par la commission de sélection de l'IHEI.

[Bac +3](#)

Certificat accessible de plein droit :

- > Aux titulaires d'une troisième année de licence en droit obtenue en France et ayant suivi des enseignements dirigés de droit international public ;
- > Au titulaire du CEIG obtenu avec au moins de 12 de moyenne.

Certificat accessible, après examen par la commission de sélection :

- > Aux titulaires du CEIG n'ayant pas obtenu 12 de moyenne. Les étudiants qui auront obtenu le CEIG après délibération spéciale du jury ne seront pas admis à s'inscrire au CEJI ;
- > À des candidats ayant subi avec succès, en France ou à l'étranger, les épreuves sanctionnant une troisième année d'études supérieures ou une formation jugée équivalente (bac +3).

Les étudiants étrangers non titulaires d'un diplôme français sont soumis à un contrôle de leur niveau linguistique.

Les études en vue du CEJI se rattachent au deuxième cycle d'études supérieures, ou plus rarement au troisième. Menées normalement à mi-temps (120 à 150 heures d'enseignement), elles seront avantageusement couplées avec d'autres études de master 1, en particulier.

Les enseignements sont donnés sous forme d'unités de valeur rattachées aux trois disciplines suivantes :

- > Droit international public : techniques et règles substantielles (UV 1) ;
- > Droit des relations économiques internationales (publiques et privées) (UV 2) ;
- > Droit européen (communautaire et non communautaire) (UV 3).



Chaque UV comporte, d'une part, deux à quatre cours magistraux spécialisés, assurés par des universitaires et des praticiens français et étrangers invités par l'Institut ; et d'autre part, un séminaire annuel d'approfondissement (TD) de trente heures.

Chaque étudiant suit les cours spécialisés des trois UV et les séminaires d'approfondissement correspondants à deux d'entre eux. Toutefois, son choix doit obligatoirement comprendre le séminaire correspondant à l'UV de droit international public (UV 1) :

- > Des cours spécialisés (80h), dispensés pour l'ensemble des trois disciplines précitées, sont assurés par des universitaires et des praticiens français et étrangers, invités par l'Institut. Ils portent sur des sujets limités, choisis chaque année par la direction de l'Institut en fonction de l'actualité juridique internationale, dans le cadre de la discipline générale à laquelle ils se rattachent ;
- > Les séminaires annuels d'approfondissement permettent aux étudiants d'acquérir et de compléter les connaissances nécessaires dans deux des trois disciplines précitées. Ils sont organisés en corrélation étroite avec les cours spécialisés et font l'objet d'un contrôle continu.
- > Chaque étudiant rédige un rapport de recherche
Le rapport de recherche peut être remplacé par le module "clinique juridique" pour certains étudiants volontaires et sélectionnés par la direction des études de l'Institut.

Le diplôme du CEJI est une bonne préparation à une candidature à un master 2 de droit international. Il est en lui-même un diplôme de qualité dans un CV d'une personne se destinant à une profession à dominante internationale.

<https://candidatures.u-paris2.fr/campagne?view=programme&cid=1623>

Candidature

Lien vers la plateforme de candidature